

**Département du PUY-DE-DOME**  
**MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE**  
**Tél. : 04 73 38 28 59**  
**Fax : 04 73 38 12 26**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**COMPTE RENDU de SEANCE du 19 mars 2021**

**Étaient présents** : Mesdames Géraldine AUBRUN, Annie BRUNET, Hélène DUPIC, Isabelle HARRY, et Messieurs Maxime DENIS, Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Philippe GAUTHIER, Pierre REVILLIER, Frédéric VILLATTE et Franck VINCENT.

**Représentés** : M. Michel BEURIER, procuration donnée à Frédéric VILLATTE, M. Cyril DENEUVILLE-CONSTANT procuration donnée à Géraldine AUBRUN, Mme Muriel PLANCHE procuration donnée à Jean-Michel FAURE

**Absente excusée** : Mme Sandrine BOMBILAJ.

M. Le Maire ouvre la séance à 18H00, en présentiel.

M. Frédéric VILLATTE est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 3- SIEG du Puy-de-Dôme : alimentation BTS allée des tilleuls et rue sous le Village
- 4- Facturation Clerlande : de septembre à décembre 2020 pour l'Ecole

Les modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Ordre du jour** :

1. **Crédit Mutuel : remboursement anticipé de l'emprunt**
2. **Caisse d'Épargne : souscription d'un emprunt**
3. **Questions diverses**

**1- Crédit Mutuel : remboursement anticipé de l'emprunt**

**M. le Maire informe que** dans le cadre de l'élaboration du budget il ressort que la commune a actuellement un prêt au Crédit Mutuel souscrit en 2010 pour les travaux du groupe scolaire. Le capital initial était de 250 000 euros pour un taux fixe de 3.52%.

Au 30 avril 2021, le capital restant dû après paiement de l'annuité (17 269,16 euros) est de 131 257,31 euros.

Les conditions de rachat de ce prêt prévoient une indemnité contractuelle qui s'élève à 10 % du capital restant dû soit 13 125,73 euros.

Afin de diminuer les charges liées à ce prêt, il est proposé aux membres du conseil municipal le remboursement anticipé de ce prêt.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise M. le maire à :**

- **rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt soit 131 257,31 euros auprès du Crédit Mutuel**
- **à verser, au prêteur l'indemnité contractuelle correspondante soit 13 125,73 euros à inscrire au compte 668.**

## **2- Caisse d'Épargne : souscription d'un emprunt**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a contacté la Caisse d'Épargne pour la demande d'une proposition de prêt concernant le remboursement anticipé de l'emprunt du Crédit Mutuel.

La Caisse d'Épargne a adressé une proposition d'un emprunt de 145 000 euros à un taux fixe de 0,85% sur 20 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés :**

**- accepte l'offre de prêt faite par la Caisse d'Épargne et décide en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:**

<b>Montant du prêt en euros</b>	<b>145 000 €</b>
<b>Objet</b>	<b>Remboursement anticipé de l'emprunt du Crédit Mutuel</b>
<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	<b>Annuelle</b>
<b>Amortissement</b>	<b>Progressif</b>
<b>Taux fixe actuariel</b>	<b>0,85 %</b>
<b>Base de calcul</b>	<b>30/360</b>
<b>Commission d'engagement</b>	<b>0,10 % du montant emprunté</b>

**- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.**

**- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.**

## **3- SIEG du Puy-de-Dôme : alimentation BTS allée des tilleuls et rue sous le Village**

M. le Maire expose qu'une extension de réseau Basse Tension est nécessaire concernant le projet d'aménagement de lots de la rue sous le Village et l'allée des Tilleuls.

Le SIEG du Puy-de-Dôme peut procéder à la réalisation de ces travaux d'alimentation en énergie électrique sous réserve du versement d'une participation de la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le SIEG du Puy-de-Dôme à réaliser ces travaux et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire lié à cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, autorise :**

- le SIEG du Puy-de-Dôme à réaliser les travaux d'alimentation en énergie électrique**
- M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire lié à cette opération.**

## **4- Facturation Clerlande : de septembre à décembre 2020 pour l'Ecole**

M. Frédéric VILLATTE relate que lors de la dernière réunion des deux équipes municipales en charge des affaires scolaires de Pessat-Villeneuve et de Clerlande, il a été présenté les dépenses de fonctionnement et le budget du personnel des deux communes de Pessat-Villeneuve et de Clerlande, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020.

Ces dépenses se présentent de la manière suivante :

	Pessat-Villeneuve	Clerlande	TOTAL
Total des dépenses	31 696,27 €	28 530,06 €	60 226,33 €
Élèves	66,25	79,5	145,75

Après avoir fait le calcul du coût d'un enfant par rapport au nombre total d'élèves pour chaque école, il s'avère que la Commune de Clerlande doit la somme de **4 320,67 €** à la Commune de Pessat-Villeneuve pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020.

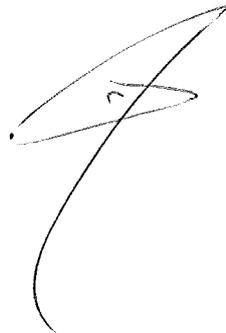
**Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la somme nécessaire à la Commune de Clerlande.**

#### 5- Questions diverses

M. Le Maire informe :

- Suite aux intempéries du vendredi 19/03/2021, la fermeture du haut de la rue de la Garde est repoussée au lundi 22/03/2021.
- Considérant que l'envoi des états de notification des bases prévisionnelles se fera qu'au 31/03/2021, le vote du budget est repoussé au vendredi 09/04/2021.
- Un questionnaire sera distribué prochainement à l'ensemble de la population concernant le plan de circulation de la commune.
- Suite à la mise en place du couvre-feu à partir de 19h00 à compter du 20/03/2021, il va être proposé aux producteurs locaux venant au drive le jeudi de décaler les horaires.
- En raison des conditions sanitaires, l'organisateur Vélo Sport Beaumontois est obligé d'annuler la course cycliste qui devait avoir lieu le 28/03/2021.
- Mme Géraldine AUBRUN l'a sollicité pour une éventuelle chasse aux œufs cette année. M. le Maire lui a demandé de prendre contact avec Les Artistes en Herbe et de voir ce qu'il est possible de faire tout en respectant les règles sanitaires.

La séance est levée à 18h55

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' with a long, sweeping tail that curves downwards and to the left.